



Juin 2018
Numéro 9

Dans ce numéro

Assemblée générale	1
Le FAM des « 4 jardins ».....	2
Groupama	3
Le Tacot, mobilité	4
Terre de Lien.....	5
La SAFER.....	5
La fondation Caisse d'Epargne....	6
Entreprise Vincent.....	7
Remerciements	7
Des nouvelles de la Ferme.	8

Des nouvelles du bercail paysan

Assemblée générale 2018

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le

samedi 30 juin 2018,

à 18 heures,

Dans la bergerie à Gillonnay
(en face du 1005 route du Dauphiné)



**Venez
nombreux !**

L'appel à cotisation pour l'année
2018-2019 se fera à l'occasion de
cette assemblée générale.

Vous êtes déjà adhérents, ou seulement sympathisants, ou vous voulez mieux nous connaître, ou vous avez seulement vu de la lumière :
Vous êtes les bienvenus !

Vous avez des amis qui ne nous connaissent pas, mais vous pensez qu'ils peuvent être intéressés : **Amenez les bien volontier !**

Vous habitez trop loin, vous êtes embauchés pour garder vos petits enfants, vous avez un mariage ou une kermesse, mais notre association vous intéresse : **Envoyez nous un message** à l'adresse suivante : lebercailpaysan@orange.fr ou 1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay, pour nous indiquer si vous souhaitez adhérer pour l'année à venir.



Le Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes Épileptiques « Les 4 jardins »

Le FAM « Les 4 jardins »

St Etienne de St Geoirs.



Le lundi 30 avril, nous avons été reçus par M. Andreu, directeur et M. Roux Farnoux, cadre socio-éducatif du FAM « les 4 jardins ».

Tout d'abord, ils nous ont présenté leur établissement. Ils nous ont décrit les particularités des résidents, les personnels qui les accompagnent et les modalités d'accueil qu'ils ont mis en œuvre depuis 9 ans.

Nous avons retenu quelques aspects que nous pourrions valoriser dans la mise en œuvre de notre projet. Par exemple, ils nous ont indiqué qu'il est très important pour eux que la personne accueillie perçoive bien le passage à l'âge adulte. Notamment, pour cela, tous les personnels vouvoient les résidents et utilisent les mots « monsieur » et « madame ». Il faut que les résidents ne se sentent pas considérés comme des gamins, mais comme des citoyens adultes. Ils nous ont parlé des aménagements qu'ils ont réalisé dans les locaux pour la sécurité des résidents (bâtiment de plein pied, vitre filmée, angle biseauté, sol semi-amortissant...). Ils nous ont présenté le VRAS (Vie Relationnelle Affective et Sexuelle). Il s'agit d'un comité qui se réunit pour prendre les décisions et définir les protocoles à appliquer pour prendre en compte les relations entre les hommes et les femmes du foyer.

Ils nous ont présenté aussi les différentes activités proposées aux résidents. Puis, nous avons envisagé les collaborations possibles entre eux et le Bercail paysan. Sur le principe, ça les intéresse, mais il faut envisager les problèmes de sécurité. Ils souhaitent venir sur place pour voir nos installations, voir ce qui est faisable ou non. Ils programment les activités sur une année calendaire. Nous pourrions les voir pour démarrer en janvier 2019. Ils pourraient envisager un accueil de 2 ou 3 résidents avec un professionnel, pour 2 heures semaine. C'est bien pour les résidents de sortir de temps en temps, voir de nouvelles têtes. Il faut réfléchir aux financements possibles.

Ils sont d'accord pour que l'on soit partenaires et qu'on l'affiche. S'ils peuvent nous donner un coup de main au niveau du Conseil Départemental, ils sont d'accord. Nous les remercions beaucoup de l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

Notre rencontre avec **Odile Falconnet**, **Chargée de clientèle Collectivités - Groupama.**

Le 14 mai 2018, à Gillonnay

Nous rencontrons madame Odile Falconnet qui est chargée de clientèle pour les collectivités et les grandes associations ou les associations ayant des spécificités au niveau des garanties.

Anne-Françoise rappelle que notre objectif est de pouvoir évaluer le coût de l'assurance de notre activité pour réaliser un budget prévisionnel qui soit le plus juste possible.

Mme Falconnet avait déjà réalisé une proposition de contrat qu'elle avait envoyé à Raymond. Cette proposition était basée sur la création du lieu de vie. Nous repartons de cette proposition que nous aména-

geons en prenant en compte uniquement l'accueil en journée dans un premier temps. Nous ferons évoluer le contrat lorsque nous ouvrirons le lieu de vie.

Mme Falconnet nous demande le nombre d'adhérents et le montant du budget prévisionnel annuel car ce sont des facteurs qui influent sur la cotisation d'assurance responsabilité civile de l'association. Nous retenons un nombre de 100 adhérents et un budget annuel de 100.000 euros (pour l'accueil en journée). On prend en compte aussi le nombre maximal de personnes accueillies simultanément au sein des locaux du Bercail paysan. Nous retenons un nombre de 10 personnes. Notons que les personnes travaillant pour l'association ou pour une autre structure et accompagnant un groupe de personnes accueillies ne sont pas comptabilisées dans les 10 personnes. Elles sont couvertes par notre assurance.

Dans la garantie associative, il y a aussi les adhérents et les bénévoles. Si l'un ou l'autre est responsable d'un dommage, il est couvert. Par contre, si on souhaite couvrir les dirigeants ou les adhérents dans le cas de dommage corporel, c'est une garantie supplémentaire.

Si on organise une manifestation collective (marché aux puces, concert, ...) on est couvert. Mais, s'il y a un risque ou un cas particulier (exemple, repas que nous faisons nous, feu d'artifice, ...), il faut appeler Groupama pour savoir si on est couvert ou s'il faut faire une extension de garantie.

Le contrat est modulable. Nous convenons qu'au vu de nos spécificités et de notre activité évolutive, on pourrait rencontrer Mme Falconnet une fois par an. Cela nous permettra de lui poser toutes nos questions. Nous envisageons aussi un contrat pour couvrir les déplacements faits dans le cadre de l'association. Ces déplacements sont assimilés aux déplacements professionnels. Le contrat « Automission » couvre ce type de déplacement pour tous (dirigeants, bénévoles, salariés...). Si on prend cette assurance, il faut avertir tous les membres car ce n'est pas une assurance nominative. C'est une assurance pour un nombre de km par an (environ 10 000 km par an). Il y a une franchise de 200 euros. L'avantage est qu'en cas d'accident, c'est l'assurance de l'association qui prend en charge, ainsi, le conducteur n'a pas son bonus impacté.

Mme Falconnet nous conseille de nous assurer rapidement car voilà près d'un an que l'association existe sans que nous ayons souscrit d'assurance .



Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité à Viriville

Bouger sur notre territoire

Le Tacot existe depuis 1995 pour faciliter le transport des personnes en difficulté sur le territoire Bièvre Valloire. A cette époque, le Tacot est pris en charge par une structure support qui a varié dans le temps, comme par exemple, la mission locale. Sous l'impulsion de M. Nucci (qui juge que le Tacot répond à de réels besoins), en 2002, le Tacot devient une association indépendante.

L'objet de l'association est de fournir des outils afin de faciliter l'accès à l'insertion sociale et/ ou professionnelle ainsi que le maintien en emploi des personnes rencontrant des difficultés de transport .

A l'époque de la création, le service est proposé sur 70 communes (5 communautés de communes). A l'heure actuelle, se sont ajoutés les 13 communes du St Jeannais.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité
Espace Social Marguerite Dalban
14 rue du Pont Neuf - 38980 VIRIVILLE
Tél : 04.74.54.12.12
Courriel : letacotbvm@wanadoo.fr



Nous avons été reçus par M. Avignon. Il nous a présenté les différents services qu'ils proposent :

L'association propose 6 services à disposition des usagers :

- ⇒ Une centrale d'information sur tous les transports possibles sur le territoire (Transisère = trajets, horaires, tarifs). Il faut savoir que les lignes scolaires sont ouvertes à tout public sous réserve qu'il reste des places dans le car (mais priorité aux scolaires). Le problème est que les cars scolaires passent matin et soir uniquement, et pas pendant les vacances scolaires.
- ⇒ Un transport collectif en minibus à la demande. L'association dispose de 2 minibus de 8 places, pour compléter les transports existants. Ces minibus permettent de rapprocher les personnes des bus Transisère et/ou de gérer les bouts de ligne et/ou sur des liaisons qui n'existent pas (exemple : St Siméon – Beaurepaire). Actuellement, ils ont uniquement de quoi financer 2 chauffeurs dont un en emploi aidé. Ils espèrent pouvoir embaucher un troisième chauffeur s'ils obtiennent le financement.
- ⇒ Un service de prêt de cyclomoteurs. Ils en ont 35 à leur disposition.
- ⇒ Un service de prêt de vélos à assistance électrique (5 vélos)
- ⇒ Un service de prêt de vélos « classiques » (10 vélos)
- ⇒ Un service d'auto partage et de location de voitures (ils disposent de 2 voitures achetées par le département en juillet 2017).

Les personnes qui utilisent le Tacot le font sur prescription. L'association a créé un document qui est mis à disposition de différents services sociaux. Quand ils le jugent nécessaires, les prescripteurs (pôle emploi, mission locale, assistante sociale, département, MDPH, Cap emploi...) complètent le document et le remettent à l'utilisateur qui l'apporte au Tacot. Concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'association le Tacot travaille avec l'APAJH qui adhère à l'association pour une cotisation de 150 euros annuels pour ouvrir les droits aux personnes qu'ils accompagnent. L'APAJH est alors prescripteur du Tacot pour les personnes qui se rendent à l'ESAT de Beaurepaire, au SAVS ou au SAJ de La Côte St André. Pour se faire, l'APAJH a dû faire une demande au conseil d'administration du Tacot. Notons que l'APAJH ne paye pas les transports, ce sont les usagers, les tutelles ou curatelles qui payent le transport. Comme l'APAJH, nous pourrions éventuellement faire une demande au conseil d'administration du Tacot pour qu'il puisse transporter les personnes venant au Bercail Paysan.

Faire le point avec le groupe local de Terre de Lien



Le mercredi 23 mai, 4 membres du groupe local de Terre de Lien qui s'occupe de notre dossier sont venus nous rencontrer pour faire le point. La décision de Loïc d'arrêter son activité d'agriculteur a freiné la présentation de notre projet aux instances régionales de Terre de Lien, mais nous restons en contact pour être prêt à redémarrer dès que nous aurons un nouvel agriculteur désireux de s'occuper de la ferme du Bercail.

Le premier aspect que nous avons évoqué est la stratégie à mettre en œuvre concernant la présentation de notre projet aux instances de Terre de Lien. Nous convenons ensemble de mentionner dans notre dossier l'ensemble du projet et de solliciter l'achat de la ferme de Raymond et de la maison de ses parents. Nous savons que cette dernière risque de faire débat car elle est destinée à réaliser l'accueil des personnes en situation de handicap ; ce qui n'est pas dans les prérogatives habituelles de Terre de Lien. Cependant, nous pensons que notre projet social est tout autant dans l'esprit de l'association Terre de Lien que notre projet agricole. Nous sommes conscients que cela peut allonger les délais de mise en œuvre des démarches réalisées par Terre de Lien. Cependant, nous prenons ce risque car Raymond et Daniel ont rencontré la SAFER qui a confirmé qu'elle pourrait prendre le relais entre la cessation d'activité de Raymond et l'achat par Terre de Lien.

Le deuxième aspect que nous avons développé est le travail réalisé par les deux architectes du groupe (Roland et Jean-Marie). Ils sont en cours de réalisation d'un dossier récapitulatif l'histoire et l'évolution de la ferme des Ribans depuis le début des années 1900, pour expliquer comment nous en sommes arrivés à envisager la transformation de l'existant en un lieu de vie et d'activités agricoles pour adultes handicapés mentaux. Ce document très instructif et illustré de nombreuses photos sera joint aux traditionnels documents fournis aux différents conseils décisionnels de Terre de Lien.

Rencontre avec la SAFER Le 22 mai 2018

La SAFER

La SAFER facilite l'accès des terres aux agricul-

teurs. Elle achète des biens agricoles et ruraux puis les revend à des agriculteurs ou des collectivités, établissements publics (Conservatoire du littoral, parcs, agences, etc...), personnes privées... dont les projets répondent à l'objectif de ses missions. Elle peut stocker des terrains et les louer temporairement à des agriculteurs.

Ces moyens : L'acquisition amiable et, éventuellement, le droit de préemption et L'entretien des terres : la gestion temporaire (convention de mise à disposition - CMD), l'intermédiation locative et la convention d'occupation provisoire et précaire (COPP).



Étaient présents : Nicolas AGRESTI (directeur) et Stéphane DOGNON (technicien) pour la SAFER, Daniel RODINSON (Terre de Liens) et Raymond RIBAN

L'objectif était de faire le point sur le devenir de la Ferme de Raymond Riban. Celui-ci réaffirme son souhait de voir sa ferme achetée par Terre de Lien pour qu'elle soit ensuite louée à l'agriculteur du Bercail Paysan. Le choix de Loïc de ne pas poursuivre son investissement dans cette voie a mis un frein aux démarches engagées l'an dernier et Raymond n'a pas cessé son activité comme il l'espérait. Cependant, nous espérons trouver un autre porteur de projet et nous serons certainement amenés à solliciter la SAFER comme intermédiaire locatif en attendant l'achat potentiel par Terre de Lien. Tous les participants sont conscients de l'importance de suivre les évolutions à venir. Des points téléphoniques réguliers sont prévus entre tous les protagonistes.

La Fondation Caisse d'Epargne

Couvrant une large gamme de thématiques, l'engagement philanthropique de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes concerne majoritairement les domaines suivants : Créer et développer l'emploi sur son territoire, Favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées : Satisfaire un besoin fondamental, le logement - Donner une autonomie aux personnes handicapées, malades ou âgées - Favoriser l'insertion des jeunes par le sport...

Les actions soutenues sont initiées et portées par les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (associations,..) et sont sélectionnées en fonction de leur capacité à produire un résultat social positif, notamment une amélioration pérenne de la situation des bénéficiaires. Un dispositif d'évaluation spécifique est prévu à cet effet pour chaque projet financé. Les choix de financement sont faits par les Administrateurs de la Caisse d'épargne Rhône Alpes (choix des thématiques prioritaires, sélection, suivi et évaluation des projets)

Rencontre avec Didier MAURIN, administrateur de la Caisse d'Epargne

Le 23 mai, Anne-Françoise et Raymond ont rencontré M. Maurin, administrateur à la Caisse d'Epargne avait entendu parler du Bercaïl par le biais d'un de nos adhérents, et avait contacté Martine il y a quelques temps pour lui proposer d'étudier l'opportunité de déposer un dossier de demande de mécénat auprès de la Fondation de la Caisse d'Epargne. Après en avoir discuté avec les membres de la commission finance qui s'est tenue le 24/04/18, nous l'avons invité à venir sur site pour lui parler plus en détail du projet du Bercaïl et pour voir ensemble si ce mécénat pouvait subventionner le démarrage de l'activité "accueil en journée". Après la visite des lieux, nous expliquons à M. Maurin l'objectif du Bercaïl de construire un poulailler dans une des granges de la maison, d'aménager les emplacements pour les clapiers et d'effectuer des travaux de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la maison pour l'accueil. Nous lui stipulons que nous avons déjà des devis pour le poulailler (construction), le matériel du poulailler, le



matériel bureautique nécessaire à la gestion de la structure. De plus nous attendons la visite de l'artisan qui nous fera les travaux intérieurs. Il nous reste encore à demander des devis pour l'achat des poules, des lapins et de la nourriture des animaux, des boîtes à œufs.

M. Maurin nous confirme que l'ensemble de ces dépenses peuvent être inscrites au dossier de demande de

mécénat, même si toutes ne relèvent pas des lignes d'investissement. Il est impératif d'avoir obtenu l'attestation stipulant que l'association est reconnue d'intérêt général pour que le dossier soit retenu (démarche en cours mais il peut y avoir un délai de 6 mois avant d'obtenir le retour). Nous confirmons à M. Maurin que nous pensons être prêts à temps pour déposer notre dossier pour qu'il soit présenté à la commission d'octobre. Nous allons préparer une présentation **concrète** du projet "accueil en journée" : présentation de l'association (membres, nombre d'adhérents, historique, objectif...), des bâtiments (photos, explication des aménagements prévus), de nos besoins pour démarrer l'activité... Le dossier ne doit pas être trop long (5 pages maxi) mais il doit être très clair sur l'utilisation et l'utilité des fonds demandés. M. Maurin doit nous envoyer le dossier prochainement, qui sera accompagné par ce document de présentation.

L'entreprise Patrice VINCENT,



Nous avons déjà sollicité monsieur Vincent pour réaliser un devis pour la construction du poulailler. Nous lui avons demandé de venir à nouveau 1005 route de Gillonnay pour qu'il fasse un devis de rafraîchissement des peintures du rez-de-chaussée de la maison des parents de Raymond. En effet, cela nous semble nécessaire pour pouvoir commencer l'accueil en journée dans les meilleures conditions possibles. Nous remercions monsieur Vincent de sa disponibilité et de la rapidité avec laquelle il répond à nos demandes, alors qu'il sait très bien que les délais entre la demande de devis et la réalisation des travaux risquent d'être assez longs du fait de nos recherches de financement.

La force d'un réseau—merci à Accueil Paysan

Nous avons été contacté par Mme Lescure, Chargée du conseil technique du pôle enfance et famille du Grand Lyon, la métropole. Celle-ci a eu nos coordonnées par Accueil paysan. Elle était à la recherche d'un logement pour quelques semaines, pour une jeune fille en fragilité sociale. Nous n'avons pas pu répondre à sa demande, mais cela nous montre la force du réseau Accueil paysan qui est un label connu des travailleurs sociaux. Merci à toute l'équipe d'Accueil Paysan pour l'intérêt qu'elle porte à notre projet et à notre association.



Envol Isère autisme

Lors de l'assemblée générale d'Envol Isère Autisme, le 25 mai 2018, la présidente Ghislaine Lubart a évoqué notre projet dans son rapport moral. Elle a signalé notre venue lors d'un de leur conseil d'administration et a indiqué à l'assemblée que suite à cela, Envol Isère Autisme nous a transmis une lettre de soutien que nous pourrions joindre aux dossiers de financement que nous allons réaliser. Elle a rappelé également que les administrateurs restaient à notre disposition si cela pouvait nous aider dans la mise en œuvre de notre projet.



Sur la ferme du Bercaïl

Le lundi 28 mai a eu lieu un grand chantier de préparation du troupeau à la montée à l'alpage. Les agneaux mâles sont séparés du reste du troupeau.

Ils vont rester à Lentiol pour l'été. Les agneaux femelles de plus de 15kg montent à l'alpage avec leur mère. Au cours de ce chantier, on a marqué les brebis à la peinture pour les distinguer des femelles des autres troupeaux montant aussi en estive. On a fait aussi une taille des onglons avant la montée.

Un grand merci aux jeunes bergers en formation et aussi, et surtout, à **Daniel Postic** qui est venu avec son camion afin de mettre les agneaux mâles dans un parc éloigné afin de faciliter la séparation.



Le Bercaïl Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles
1005 route du Dauphiné, 38260 Gillonnay
Président : Raymond RIBAN
Trésorière : Anne-Françoise BERGER
Secrétaire : Martine CROISIER
lebercaïlpaysan@orange.fr
06.26.55.14.17

